

COMMUNE DE



PAYRIGNAC 46

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

Etaient présents : **MALEVILLE Jérôme – CHARBONNEL Fabienne - TIERCE Sylvain — BOS Marie – CHAVAROCHE Christian – DAUNAT Christian – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – SALVAT Sylvie – SOULIER Sandrine – TREFOUEL Céline.**

Absents : **LAVAL Jean-François - NOEL Guy – PEULET Patrice.**

**Mr LAVAL est excusé.**

**Mr NOEL a donné procuration à Mr DAUNAT. Madame CAPOT a donné procuration à Mme JOACHIM.**

**Madame Joëlle JOACHIM est élue secrétaire.**

**La séance est ouverte à 20 H 30**

### **Approbation du compte-rendu du conseil du 15 Février 2021**

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu du conseil du 15 Février 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte-rendu du conseil du 15 Février 2021.

### **Vote des comptes administratifs et budgets de la commune, du service des eaux, de l'assainissement et des transports scolaires.**

Mr Stéphane SICARD, percepteur présente au conseil municipal, les comptes de gestion 2020 et des C.A. 2020, de la commune, du service de l'eau, du service de l'assainissement, de la régie de transport scolaire : Vote à l'unanimité.

Mr SICARD présente ensuite au conseil municipal les Budgets primitifs 2021 de la commune, du service de l'eau, du service de l'assainissement, et de la régie du transport scolaire : Vote à l'unanimité.

Mr le Maire ne participe pas aux votes concernant les quatre comptes administratifs.

## **Affectation du résultat des budgets de la commune, du service des eaux, de l'assainissement et des transports scolaires.**

Mr le Maire propose d'affecter le résultat du compte d'administration de la commune à hauteur de 44 456.99 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et de 176 585.85 € à la ligne 002 (excédent de fonctionnement reporté). Vote à l'unanimité.

Pour les autres budgets, il n'y a pas lieu d'affecter les excédents de fonctionnement

## **Délibération sur les taux d'imposition**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la refonte de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation) l'état s'est engagé à compenser la perte de recettes qui en résulte pour les communes par le transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ainsi, cette année le taux de référence pour le foncier bâti est porté à 34.91 % de la base d'imposition. Cette compensation aboutissant à la perception d'un produit supplémentaire sur le foncier bâti par rapport au produit issu de la taxe d'habitation l'année précédente, la loi de finance 2020 a mis en place un mécanisme de correction dit « coefficient correcteur »

Afin d'équilibrer le budget. Monsieur le Maire propose d'augmenter de 1% le taux de référence, et de le porter à 35.26 %

Le montant de la taxe compensatrice de la TH s'élève à 39 140 €

La taxe d'habitation encore perçue en 2021 s'élève à 18 906 € (taux figé de 9.87 % sur une base de 191 548 €)

L'application du coefficient correcteur abouti à une contribution de la commune de 110 695 €

Taxes	Bases	Taux 2020	Taux 2021	Produit fiscal attendu
Taxe foncière (bâti)	700 600	11,45	35.26	247 032
Taxe foncière (non bâti)	29 700	128,85	128,85	38 268
Total				285 300

Adopté à l'unanimité.

## **Création d'une provision sur le budget de la commune**

Afin de faire face aux conséquences du jugement rendu dans l'affaire opposant les époux PATUREL à la commune, Mr le Maire propose d'affecter au budget 2021 la somme de 6000 € et l'inscrire au chapitre 68 article 6817 à titre de provision. Vote à l'unanimité

## **Création d'une provision budget assainissement**

Afin de faire face aux impayés au titre de l'assainissement de la part de quelques usagers, il est proposé d'affecter au budget 2021 de l'assainissement la somme de 800 € et de l'inscrire au chapitre 68 article 6817 à titre de provision et pour l'avenir, de provisionner sur le budget de l'année N à hauteur de :

- 25 % du montant de la dette à la fin de l'année N-2
- 50 % du montant de la dette à la fin de l'année N-3
- 75 % du montant de la dette à la fin de l'année N-4
- 100 % du montant de la dette à la fin de l'année N-5

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

- SIFA : Mme JOACHIM indique que la commune de l'Hospitalet souhaite rejoindre le SIFA et qu'une délibération du CM est nécessaire. Il est convenu que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Points sur les ventes sur la commune : les maisons de Mme MAGNE, Mme TILLOU et Mme BOS ont été vendues depuis le début de l'année.
- L'Echo Payrignacois paraîtra au mois de juin prochain.
- Mr le Maire et Mme Charbonnel informent l'assemblée qu'une 8<sup>ème</sup> vice présidence devrait être adoptée par la CCQB. Le poste est demandé par la commune de Payrignac et Mme Charbonnel est candidate.
- A la demande de Mr Chavaroché, Mr le Maire précise que les terrains de Cougnac sont toujours en attente d'une décision de la CCQB.
- Concernant l'accès à la Halle de Cougnac, le dossier semble bloqué par la CCQB qui demande un aménagement global du secteur.
- La traversée du bourg sera refaite avant l'été.

Le Maire lève la séance à 22 heures 30